

# CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 12/02/2020

# **DELIBERATION N°CS-2020/10**

OBJET: Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques sur l'année 2020, dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron.

L'an deux mille vingt, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

#### Etaient présents

Mesdames: A. CHANTRAINE, M. PLOCKYN et C. SCHUTZ.

Messieurs: S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE,

R. DUMOND, J. DURRANT, G. LHOPITAL, P. PERRUCHOT de la BUSSIERE, E. PRADAT,

L. PROTON, C. ROZET et L. SEGUIN.

Président :

Alain BADOIL.

Bloc de compétences : Bloc de compétence n°2 : compétences complémentaires

Secrétaire de séance : Safi BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice: 19 (Présents: 16 / Voix: 16).

Convocation en date du : 05 février 2020.

### Présentation du contexte

Le Président rappelle qu'une étude piscicole préalable au Contrat de rivière avait été réalisée en 1999. Afin d'établir un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yzeron, et dans le but de dresser un bilan des actions après réalisation du Contrat de rivière, une étude piscicole a été réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA) en 2012. Dans ce cadre, un suivi annuel a été proposé et doit maintenant être mis en œuvre.

Il s'inscrit dans la mise en place d'un observatoire du bassin versant, préconisé et initié par la fiche G5 du volet C du contrat de rivière. En effet, même s'il n'a pas été relancé de second contrat de rivière, le SAGYRC continue de mener des actions de gestion et de restauration de son bassin versant. Il est donc nécessaire d'évaluer les effets des nouvelles opérations à partir d'un état des lieux réactualisé.

L'étude proposée ici s'intègre également dans le cadre du SDAGE. L'Yzeron amont, le Ratier et le Charbonnières (masse d'eau 482a) ont en effet un objectif de bon état écologique fixé à 2027, tandis que l'Yzeron en aval du ruisseau de Charbonnières (code 482b) a un objectif de bon potentiel pour 2027.

Le périmètre de l'étude en 2020 comprend l'ensemble du réseau hydrographique présent sur le bassin versant de l'Yzeron, incluant les sites ayant fait l'objet de travaux de restauration des milieux aquatiques depuis l'origine du Contrat de rivière, notamment les secteurs de restauration hydraulique et environnementale visant à la protection contre les inondations en zone urbaine. Il intègre également le plan d'eau du Ronzey à Yzeron, ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique en 2013-2014.

## Objet de l'étude

Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- Actualiser les connaissances sur l'état des peuplements piscicoles des secteurs restaurés,
- Qualifier les habitats piscicoles sur les secteurs où ont été menées des opérations de recalibrage du lit mineur et de restauration écologique pour un suivi de l'effet des aménagements.

#### Contenu technique de l'étude

L'état des lieux se base sur l'acquisition de données biologiques concernant les populations piscicoles, astacicoles (écrevisses) et benthiques (invertébrés) sur le bassin versant. Un diagnostic physique, thermique et physico-chimique des cours d'eau selon les informations disponibles pour le dernier critère servira de base au recensement des facteurs limitants. La Fédération de Pêche effectuera la synthèse des données existantes sur le bassin par analyse bibliographique et recueil d'information / entretiens avec les différentes personnes ressources.

A l'issue de cette phase, il s'agira de déterminer quelles sont les données exploitables, les données manguantes, les secteurs qu'il serait intéressant de prospecter...

## Protocole pour les inventaires piscicoles

La technique d'étude proposée consiste en la réalisation de pêches électriques d'inventaire par 2 passages successifs sur 28 stations (tronçons de 80/150m environ) réparties sur l'ensemble du bassin. Leur nombre et positionnement découle d'une concertation entre le SAGYRC et la FRPPMA.

Les espèces prélevées feront l'objet d'une biométrie pour le recueil des données : dénombrement, biomasse et tailles. Les poissons capturés sont ensuite remis à l'eau, cette méthode d'échantillonnage à l'électricité présentant l'avantage d'être peu traumatisante pour le poisson.

La dynamique des populations, notamment de l'espèce truite fario, sera étudiée. L'analyse des inventaires sera menée en fonction des référentiels les plus adéquats. L'Indice Poisson Rivière sera employé selon la norme NF T90-344 en vigueur. Le référentiel mis au point par Verneaux sera également employé. Le niveau typologique théorique sera confronté au niveau typologique observé lors des inventaires, ce qui permettra d'apprécier les déséquilibres piscicoles traduisant des dysfonctionnements du cours d'eau.

Concernant le lac du Ronzey, une pêche par Echantillonnage Ponctuel d'Abondance (EPA) sera menée sur la rive sud, où se concentrent plusieurs techniques de restauration écologique. Les données seront comparées à celles acquises par la Fédération de pêche dans différents milieux du département.

La mise en place de 22 sondes thermiques sur les stations de pêche permettra de déterminer si les conditions de vie piscicole sont optimales et si l'ombrage au cours d'eau est suffisant. Des relevés ponctuels le long des cours d'eau seront réalisés parallèlement pour compléter l'étude thermique à une échelle spatiale plus fine.

### Protocole de suivi des tronçons aménagés dans le cadre de la protection contre les inondations

L'objectif est de qualifier et quantifier la valeur de l'habitat physique actuel pour la faune piscicole. Au total, 8 tronçons de cours d'eau répartis sur 5 communes doivent faire l'objet de ce suivi.

Compte tenu des épisodes de pollution et de sécheresse extrême ayant affecté les secteurs 4 (Platanes à Sainte Foy-lès-Lyon), 5 (RD 342 - Beaunant à Sainte Foy-lès-Lyon) et 6 (Merlo à Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins) en 2017, et des travaux étant engagés en 2018 sur le secteur 5 influençant le secteur 6 adjacent, seule une pêche de suivi couplée à un relevé physique sommaire seront réalisés sur ces tronçons (Merlo voire Platanes).

Les secteurs 7 et 8 à Oullins ont été aménagés en 2014-2015. Le suivi est partiellement réalisé par l'OFB¹ (pêches, caractérisation hydromorphologique des cours d'eau CARHYCE). Un indice d'attractivité morphodynamique (IAM) a été déterminé à l'état N+1 (2015) et N+2 (2016). Le suivi N+4 n'a pas pu être effectué comme prévu initialement en 2018 en raison de conditions hydrologiques défavorables (étiage très sévère voire assec complet) et a été décalé à 2019 (N+5). L'Yzeron n'ayant pas connu d'événement hydrologique morphogène en 2019, aucun IAM ne sera réalisé en 2020 sur le secteur, mais un état à N+7 sera réalisé en 2021.

Le Ratier (secteur 1 au Grand Pré à Tassin la Demi-Lune) a fait l'objet de travaux en 2018 et 2019. Des états initiaux avaient été dressés en 2011. 2 IAM seront réalisés à l'état N+1 en amont du pont des Bruyères.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Office Français de la Biodiversité, ayant remplacé en 2020 l'Agence Française pour la Biodiversité (OFB), ayant elle-même remplacé en 2017 l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Les cours d'eau étudiés sont caractérisés par un peuplement salmonicole, dont la présence et la densité sont conditionnées par trois variables morphodynamiques : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la granulométrie du lit.

Le protocole de caractérisation de l'hydromorphologie des cours d'eau mis en œuvre dans le cadre de ces suivis s'inspire de la bibliographie et des pratiques actuelles, et comprend trois axes d'analyse :

- le premier permet de décrire les variables physiques (vitesses, granulométrie, morphologie du lit, répartition de faciès, surfaces d'abris) ;
- le second permet de faire le lien entre les caractéristiques physiques et la valeur d'habitat pour la faune aquatique avec la méthode de l'indice d'attractivité morphodynamique IAM;
- le troisième permet d'évaluer l'ichtyofaune dans ces conditions d'habitat (cf. partie inventaires piscicoles) ainsi que le régime thermique amont/aval travaux.

Un inventaire de la macrofaune benthique a été effectué en 2018 sur 18 stations du bassin représentatives des tronçons étudiés pour évaluer la réponse de ce compartiment biologique vis-à-vis des travaux de renaturation et de restauration divers. Ce suivi sera pérennisé en 2020 avec l'inventaire de 7 stations de références réparties sur le bassin versant, choisies en fonction des données historiques et de manière complémentaire aux études en cours d'autres maîtres d'ouvrages sur le bassin versant. Un IBG-DCE sera réalisé sur chaque site selon les normes de prélèvement et de traitement des échantillons (XP-T90-388 et XP-T90-333). Les notes indicielles et les traits écologiques du peuplement seront interprétés et comparés aux données antérieures.

La population d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau des Razes à Sainte Foy-lès-Lyon sera étudiée afin de suivre l'évolution du linéaire colonisé; de plus, une opération de Capture/Marquage/Recapture permettra de quantifier l'abondance de la population et caractériser ses fluctuations.

Enfin, une étude halieutique du plan d'eau du Ronzey est également prévue, à partir d'une enquête ciblée sur les captures de pêcheurs de poissons prédateurs menée par les gardes particuliers bénévoles de l'AAPPMA d'Yzeron entre 2015 et 2019, et reconduite en 2020-2021. L'objectif sera notamment d'observer l'état et l'évolution des populations de prédateurs : abondance, classes d'âge... à partir des procédés halieutiques d'estimation des stocks, afin de disposer d'informations utiles à la gestion du lac (empoissonnements).

# Rendus

Les données feront l'objet d'une analyse à l'échelle stationnelle, puis à l'échelle de sous-bassins, et enfin à l'échelle globale. Un regard critique sera porté sur l'ensemble des informations rassemblées. La présentation des résultats sera effectuée avec supports cartographiques, le travail mené (cartographies et bases de données) sera exploitable sous SIG (Mapinfo et Q-Gis).

Il sera fait état de l'évolution des peuplements piscicoles, de l'influence des actions réalisées depuis le Contrat de rivière en termes d'assainissements, de travaux sur berges, de restauration de la continuité, ... le tout tenant compte de l'influence des conditions hydrologiques et des fluctuations naturelles des peuplements. Dans ce but, les données des stations suivies par la Fédération dans le cadre de ses propres travaux seront intégrées au rendu final.

Une analyse critique des travaux d'élargissement et de restauration des cours d'eau en zones urbaines dans le cadre de la protection contre les inondations sera menée, afin de mettre en relief les aspects positifs et/ou les lacunes observées sur les aménagements vis-à-vis de leur intérêt écologique. L'objectif est de consolider les retours d'expérience et orienter le cas échéant les aménagements en cours et à venir.

Un des objectifs de la Fédération sera de permettre aux structures locales de gestion que sont les AAPPMA<sup>2</sup> de participer pleinement à cette étude, en les sensibilisant à la nécessité d'une gestion globale de la ressource, avec une perception des cours d'eau élargie à l'ensemble du bassin versant.

# Modalités administratives

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Considérant d'une part les partenariats existants entre le SAGYRC et la FRPPMA, initiés dans le cadre du Comité de rivière, et d'autre part la spécificité de l'étude proposée, reposant notamment sur une connaissance précise du bassin versant et des données disponibles sur la faune piscicole, il est proposé que la mission fasse l'objet d'une convention annuelle de partenariat entre le SAGYRC et la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

#### Planning prévisionnel et durée de la convention

- La période choisie pour les inventaires piscicoles et invertébrés correspond aux mois de juin à septembre 2020.
- Les relevés physiques auront lieu entre mai et septembre sur les cours d'eau à aménager, l'IAM devant être réalisé en condition d'étiage moyen.

Dans ces conditions, la durée de la convention est prévue sur 18 mois à partir de juin 2020, soit jusqu'à fin novembre 2021.

#### Financement

La participation du SAGYRC dans le cadre de la présente convention est fixée à 8 040 € (la FRPPMA n'est pas soumise à TVA), correspondant à 22% du montant total de l'étude, les autres financeurs étant la FRPPMA (10%), l'Agence de l'eau rhône-méditerranée corse (40%) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (28%).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont imputés sur le Budget Syndical en section de fonctionnement, sur la fiche action G5 liée à l'opération n° 14 « Observatoire du Bassin Versant ».

• LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, par 16 voix POUR,

- ARTICLE 1: De décider de passer une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques sur l'année 2020, dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron, incluant une participation du SAGYRC de 8 040 € non soumise à TVA.
- ARTICLE 2 : D'imputer la dépense sur le budget syndical, en section de fonctionnement, action G5 « Observatoire du bassin versant » relevant du bloc de compétences complémentaires n°2.
- **ARTICLE 3 : D'autoriser** le Président du SAGYRC à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19102120 et de la publication le 19102126

LE PRESIDENT Alain BADOIL LE PRESIDENT Alain BADOIL